



## Que faire contre une aire d'autoroute ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 16 novembre 2004

---

Bonjour, De retour de week-end, j'ai dû m'arrêter hier soir vers 20 h sur une aire d'autoroute de la chaîne Avia pour y faire manger mon bébé (16 mois). Constatant dès l'entrée que le lieu était enfumé, la présence de fumeurs et de cendriers pleins, j'ai demandé où est-ce que je pourrais bénéficier d'un petit coin non fumeur pour faire manger ma fille. On m'a répondu dans la nursery (soit les toilettes !!!) . Ce que j'ai été obligé de faire tellement c'était irrespirable. L'odeur s'était incrustée dans les cheveux et les vêtements par le simple fait de traverser l'espace. Je suis donc allée me plaindre auprès de l'employé, en lui faisant remarquer qu'une loi existait et que j'étais absolument outrée de devoir faire dîner ma fille dans des toilettes, à proximité d'une poubelle dont les couches débordaient, il m'a hurlé dessus comme quoi ça n'était pas son problème, en me poursuivant jusque dans les toilettes.

Je suis totalement désemparée et dégoûtée devant le fait que les gens s'en foutent pas mal de fumer devant les enfants, que bientôt, il faudra envisager de ne plus sortir de chez soi dès le moment où on est enceinte ou on a des enfants en bas âge.

Êtes-vous en mesure de faire quelque chose de votre côté contre cet établissement ?

Vous remerciant pour votre site qui nous donne l'impression qu'on n'est pas les seuls à emm.... le monde , ...comme je l'ai si souvent entendu...

### Réponse :

DNF est déjà intervenu avec succès dans un restaurant de l'aire Poitou-Charentes. Ce restaurant ne tenait absolument pas compte de la protection des non-fumeurs contre la fumée de tabac. Suite à notre intervention, cet établissement, respecte la législation antitabac.

DNF va envoyer une lettre de mise en demeure à cet établissement. Cependant, il est nécessaire qu'une personne puisse vérifier sur place 15 jours après cet envoi si la direction a pris de nouvelles mesures. Pour tout renseignement complémentaire, vous pourrez contacter notre permanence au 01 42 77 06 56.